

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le un juillet, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni CHAROLLES - Parc des expositions, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 25 juin 2024.

DÉLIBÉRATION N° DEL2024_051 - FINANCES VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : DÉCHETS MÉNAGERS, SPANC, GEMAPI, OFFICE DU TOURISME, PORT DE PLAISANCE, MAISON DE SANTÉ, ZAC DES MURIERS, LIGERVAL)

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Ce budget constitue la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporter les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les projets de budgets supplémentaires : Budget principal, Déchets ménagers, SPANC, Maison de santé, OTI, Port de plaisance, Zac des Mûriers, Gémapi et Ligerval,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances, Administration Générale, Mutualisations en date du 4 juin 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 6 juin 2024,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 13 juin 2024,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- d'arrêter le Budget supplémentaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais et ses budgets annexes pour l'exercice 2024 aux sommes ci-dessous (opérations d'ordre comprises), conformément aux montants par chapitre indiqués dans les documents budgétaires :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

BS 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget Principal	4 887 086,00	6 189 418,00	11 076 504,00
Déchets Ménagers	342 338,00	394 405,00	736 743,00
Spanc	34 744,00	42 130,00	76 874,00
Gemapi	-21 914,00	-3 557,00	-25 471,00
Office de Tourisme Intercommunal	483,00		483,00
Port de Plaisance	-33 835,00		-33 835,00
Maison de Santé de l'Arconce	14 156,00	14 156,00	28 312,00
Zac des Muriers	0,00	37 561,41	37 561,41
Ligerval	45 833,84	45 833,84	91 667,68
Total des Budgets	5 268 891,84	6 719 947,25	11 988 839,09

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à ajuster les subventions aux budgets annexes comme suit :

- 258 000 € au budget Office de Tourisme intercommunal ;
- 3 872 € au budget Maison de Santé ;
- 130 000 € au budget Port de Plaisance compte tenu des sinistres grêle et incendie qui ont privé le budget annexe du port de l'essentiel de ses recettes depuis 2022 ;
- 62 040 € au budget ZAC des Muriers ;

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Thierry DESJOURS
Membres présents à la séance : 47	Votants : 54

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Cyrille DUCERF, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Daniel PACAUD, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Jean-Marc NESME, Patrick PAGÈS, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Gilles PERRETTE à André ACCARY, Catherine CLERGUÉ à Jean-Marc NESME, Edith TERRIER à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à Magali DUCROISSET, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Daniel THERVILLE à Éric BOURDAIS

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Céline BIJON, Annie BOISSARD, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Gérard DUCHET, Jean ETAIX, Cédric FRADET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Jean-Baptiste LEFORT, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Richard PERRIER

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 1 juillet 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais